

Le GROUPE ATLANTIC publie son index sur l'égalité Femmes-Hommes



atlantic

ideal
HEATING

Thermor

Jauter

FE
Austria Emobil

ACV

G GLEDHILL



TEPLOLUXÉ

YGNIS

THERMIC ENERGY

Hamworthy

ORCON

Triangle
Tube

lazzarini

erensan

Keston
BY IDEAL HEATING

edese

PACIFIC
GENERAL

tharcon

Le GROUPE ATLANTIC publie son index sur l'égalité Femmes-Hommes

En France, les femmes sont en moyenne payées 9% de moins que les hommes à poste et âge égaux. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018 oblige les entreprises à des résultats. Elle prévoit notamment la publication par toutes les entreprises de plus de 50 salariés d'un nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes.



L'index, sur 100 points se calcule à partir de 5 indicateurs (pour les sociétés de plus de 250 salariés) retenus par le Gouvernement.

Ces cinq indicateurs et leur pondération respective sont :

- l'écart de rémunération (40%),
- l'écart de répartition des augmentations (20%),
- l'écart de répartition des promotions (15%)*,
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (15%),
- le nombre de femmes et d'hommes dans les dix plus hautes rémunérations (10%).

*indicateur non calculé pour les sociétés de moins de 250 salariés



Pour 2024, GROUPE ATLANTIC obtient les notes suivantes :

- Pour la société ACTA Industrie (Meyzieu) : **93/100**
- Pour la société ACTA Commerce (Meyzieu) : **86/100**
- Pour la société Atlantic Industrie (La Roche sur Yon) : **84/100**
- Pour la société GA Synergy (La Roche sur Yon) : **81/100**
- Pour la société SCGA (Arcueil) : **93/100**
- Pour la société CICE (Saint-Louis et Fontaine) : **90/100**
- Pour la société SIC (Merville et Billy Berclau) : **77/100**
- Pour la société GA Orléans : **93/100**
- Pour la société CESC (Meyzieu) : **Incalculable**
- Pour la société Guillot (Pont-de-Vaux et Boz) : **93/100**
- Pour la société YGNIS (Cauroir et Aulnay-sous-Bois) : **Incalculable**
- Pour la société COTHERM (Vinay) : **72/100**

Indicateurs	Sociétés + 250 salariés										Sociétés entre 50 et 250 salariés	
	ACTA Industrie	ACTA Commerce	Atlantic Industrie	GA SYNERGY	SCGA	CICE	SIC	GA ORLEANS	CESC	GUILLOT	YGNIS	COTHERM
1 - Ecart de rémunération [Sur 40 points]	38	36	39	36	38	35	37	39	Incalculable	39	Incalculable	36
2 - Ecart d'augmentations individuelles , en point de % [Sur 20 points]	20	20	20	10	20	20	20	20	Incalculable	20	25	25
3 - Ecart de promotions , en point de % [Sur 15 points]	15	15	10	15	15	15	5	15	Incalculable	15		
4 - Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité [Sur 15 points]	15	15	15	15	15	15	15	Incalculable	Incalculable	Incalculable	Incalculable	Incalculable
5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations [Sur 10 points]	5	0	0	5	5	5	0	5	5	5	5	0
Total sur 100	93	86	84	81	93	90	77	93	incalculable	93	incalculable	72



GROUPE ATLANTIC ENGAGE POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

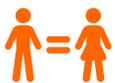
Les femmes représentent 33 % des effectifs du GROUPE ATLANTIC en France. Un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale publiée par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.*

Dans le cadre de ses accords sur l'égalité professionnelle en France, et en accord avec ses principes fondamentaux, le GROUPE ATLANTIC, œuvre au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle.

L'égalité professionnelle consiste à assurer qu'il n'existe aucune forme de discrimination dans l'entreprise. L'enjeu pour le Groupe est d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au travail, à travers en particulier la lutte contre le sexisme ordinaire en entreprise, l'égalité salariale femmes-hommes, la parité dans le management et la mixité des métiers.

Dans les autres pays où le Groupe est présent, des initiatives locales existent pour favoriser l'accès des femmes aux métiers techniques et faire tomber les préjugés ou les barrières.

Au Royaume-Uni, le site de Hull participe ainsi à l'évènement WIME (Women into Manufacturing and Engineering) afin de présenter et promouvoir les opportunités de travail dans le secteur de la fabrication et l'ingénierie aux femmes de la région.



Pour en savoir plus sur le Décret de l'index de l'égalité femmes-hommes :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000037379273/#LEGISCTA000044605459

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000038024392

*A fin 2018, les femmes représentent 30% des effectifs dans l'industrie en France (Source : INSEE)

